

Eclairage public - Marché de maintenance globale des ouvrages - Bilan 2003-2006 – Information du Conseil Municipal

Monsieur Gervais, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Suite à un appel d'offres ouvert sur performances, la Ville a confié l'exploitation de son réseau d'éclairage public au groupement Etde-Citelum dans le cadre d'un marché de maintenance globale d'une durée de douze ans. Ce marché a pris effet le 1er avril 2003.

Cette procédure, qui correspond à une évolution dans la nature des relations contractuelles avec l'entreprise (logique de résultats plutôt que de moyens), avait pour but d'améliorer la qualité générale de l'éclairage public, de réaliser des économies d'énergie, de résorber la vétusté et de traiter de façon prioritaire certaines installations.

Après trois années de contrat, un premier bilan des résultats obtenus peut être présenté.

L'audit technique des installations a permis de connaître très finement le parc d'éclairage de la ville, qui varie assez peu en quantité, car les extensions sont compensées par des suppressions de luminaires inutiles. La ville comptait 18 450 points lumineux au 1^{er} avril 2006. Parmi ceux-ci, 751 sont destinés à la mise en valeur du patrimoine.

En ce qui concerne le niveau de service, après une année de mise en place, les objectifs de résultats sont tenus par le groupement Etde-Citelum.

Le marché a conduit à une stabilisation des coûts de fonctionnement (au même niveau qu'en 2000) assortie d'une très nette amélioration du niveau de service. Ainsi, le taux de panne, qui doit être contractuellement inférieur à 1%, n'a cessé de s'améliorer, et dépasse rarement 0,5% (soit moins de 90 lampes simultanément en panne sur la totalité de la ville)

La logistique de maintenance est efficace et n'est prise en défaut que lorsque des événements exceptionnels ou extérieurs ne permettent pas la réparation (vandalisme aggravé, phénomènes météorologiques importants).

La gestion des réclamations et des signalements est coordonnée avec le service Allo Mairie et montre une certaine stabilité (900 par an).

Le groupement est doté d'outils de gestion performants, avec, en particulier un logiciel d'exploitation très puissant, régulièrement mis à jour et qui permet de suivre très précisément l'ensemble des interventions techniques.

En termes de résorption de la vétusté par reconstruction des installations, les résultats atteints au bout de trois années et demie d'exploitation montrent que le groupement respecte le rythme de réalisation des travaux.

Ainsi, 30% des candélabres, 23% des luminaires et 29% des armoires, ont été rénovés. Ces travaux font appel aux meilleurs techniques et matériels disponibles.

Les travaux de reconstruction permettent également de réduire les puissances installées.

L'économie d'énergie réalisée est pour l'instant évaluée à – 8%, ce qui est compatible avec un objectif de – 29% en fin de marché.

Ce résultat est rendu possible grâce à l'utilisation des technologies de lampes éprouvées, mais aussi par l'introduction de nouvelles sources (diodes électroluminescentes en illuminations) ou de luminaires particulièrement performants.

Des mesures photométriques réalisées chaque année sur une sélection de voies (environ 8%) permettent de vérifier l'utilité et la qualité des travaux de reconstruction et de l'entretien et de détecter les difficultés.

La comparaison de ces résultats avec les mesures réalisées en 2003 sur l'ensemble des voies, permet de s'assurer du maintien des niveaux d'éclairage initiaux, point respecté jusqu'à présent.

Au terme de ces trois premières années de contrat, on peut constater que le prestataire choisi par la Ville a mis en place la structure technique qui lui permet d'atteindre les résultats qui ont été demandés. Ces résultats correspondent à une très nette amélioration du niveau de service grâce à l'effort financier de la Ville, en particulier en investissement (plus de 1,5 M€ par an).

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de la présente communication.

M. GERVAIS - Rapport 28.

Lecture de la délibération.

M. LE MAIRE – Bon rapport, très intéressant, qui montre comment faire des économies d'énergie et de gestion quand on fait les choses sérieusement. Monsieur Japiot, vous le savez et vous voyez que cela fait des économies. Nous ne sommes plus avec une seule entreprise – si vous voyez ce que je veux dire ! - qui détient tout le marché qui se renouvelle tous les trois ans sans vérification. Cela a changé.

M. JAPIOT - Il a un paquet d'économies à faire.

M. LE MAIRE - Si vous aviez été plus vigilants avant, nous n'en serions peut-être pas là.

M. JAPIOT - Sans doute, vous aussi !

M. LE MAIRE – Je savais ce que faisais. La preuve, c'est que je suis ici, et vous là. *(Rires)*